

**Orientation : tri social !
Souffrance au travail**

**Annualisation du temps
de travail, personnels
corvéables...**

**AVS/EVS : Urgence !
IUFM : masterisation**

Réforme des lycées : Chatel Darcos même combat !

Circulaire ou pas : Régularisation de tous les sans papiers !

Depuis le 12 octobre, plus de 5000 travailleurs sans papiers se sont mis en grève, et se sont regroupés sur une trentaine de sites à Paris et en région parisienne. Ils sont extrêmement déterminés à poursuivre leur mobilisation pour obtenir des papiers pour tous. Mais leur mouvement d'occupation est de plus en plus difficile à tenir, la police intervenant systématiquement pour les évacuer.

Pendant ce temps-là, onze syndicats et associations, dont Solidaires, négociaient avec Besson : ce n'était pas pour obtenir la régularisation de tous les sans papiers, mais une circulaire plus claire sur les critères de régularisation par le travail. Donc ces négociations reposaient sur un accord de principe sur la régularisation au cas par cas.

La première réponse du gouvernement est venue de Darcos : l'annonce de sanctions contre les employeurs de clandestins. Peu de craintes à avoir pour les patrons,

suite page 3



Dates à retenir

vendredi 11 décembre 19h00

Projection ciné-débat-auberge espagnole au local de SUD éducation.
J'ai (très) mal au travail de Jean Michel Carré.

lundi 14 décembre 14h00-21h00

IUFM : Journée de mobilisation contre la masterisation.

mardi 15 décembre 17h30

Rassemblement unitaire devant la Sorbonne contre la masterisation

jeudi 7 janvier 18h00

Prochaine AG de SUD éduc Paris au local.

mercredi 13 janvier 9h00

Réunion d'information syndicale sur les évaluations nationales à la bourse du travail.

vendredi 22 janvier

- 14h00 - Réunion d'information syndicale pour les AVS/EVS à la bourse du travail.

- 17h00 - Rassemblement de tous les personnels pour les AVS devant le rectorat de Paris pour le dépôt des pétitions et un audience.

Fatigue et pressions au travail, fin des RASED, nouveau cadre idéologique de travail. Voilà certains des thèmes de discussion qui ressortent de la réunion d'information syndicale tenue par SUD éducation au mois d'octobre.

RASED fragilisés et personnels en souffrance

Le démantèlement des RASED continue et nous devons subir l'année prochaine la deuxième vague de suppression des RASED. Si les mouvements de l'année dernière ont limité la casse, la politique de démantèlement n'est pas arrêtée. La deuxième vague de "sédentarisation" des RASED serait prévue pour 2011 et les 1500 postes sauvés l'an passé ne sont qu'en sur-

sis alors qu'aucun mouvement d'opposition ne se pointe à l'horizon. C'est sous cette épée de Damoclès qu'aujourd'hui se redéfinissent les missions des postes E (aide à dominante pédagogique) et G (aide à dominante rééducative) à travers deux circulaires de rentrée. Ces missions sont plus floues. A cela s'ajoutent des nouveaux secteurs d'interventions élargis car certains postes n'ont pas été pourvus (7 postes gelés en E et 1 non pourvu en G). Beaucoup de collègues de RASED vivent ces changements comme un dénigrement de leur travail et nous avons constaté qu'ils subissent des pressions pour augmenter le nombre de prises en charge (plus de travail pour ceux à plein temps et autant de travail pour les temps partiels). L'administration a un discours agressif et culpabilisant. La souffrance au travail augmente pour nos collègues qui se prennent de plein fouet cette logique managériale ! Comme à France Télécom : changement de secteur, changement de mission, augmenta-

tion de la charge de travail, incertitude de l'avenir des postes, voilà les conditions de travail que crée l'administration aujourd'hui au sein des RASED. Dans ce climat de pression et de mépris, il sera facile de justifier la suppression des réseaux d'aide dans quelques mois. Nous devons rester vigilants, soutenir les collègues et dénoncer cette logique inacceptable.

"Comme à France Télécom: changement de secteur, changement de mission, augmentation de la charge de travail, incertitude de l'avenir des postes, voilà les conditions de travail que crée l'administration aujourd'hui au sein des RASED"

Les réformes dans les écoles au quotidien : temps de travail et bataille idéologique.

Faute d'avoir gagné nous voilà face aux réformes : aide personnalisée, évaluations nationales, suppression du samedi matin... tout est mis en place mais quelles conséquences dans les écoles pour les personnels ? Premièrement les heures annualisées de réunion ou de formation sont proposées ou imposées à des horaires dignes d'un emploi de temps de PDG (voir article page 3). Les enseignants sont corvéables 6 jours sur 7 et peut être bientôt le dimanche ? Deuxièmement l'aide personnalisée impose des journées plus longues et limite le temps d'échanges infor-

mels avec les collègues. "On ne se voit plus." Ce réaménagement du temps de travail imposé doit générer des revendications sur le temps de travail pour beaucoup de collègues. Enfin c'est bien une bataille idéologique qui est engagée. L'individualisme à tous les niveaux : aide personnalisée, évaluations individuelles des élèves et de leurs enseignants et prime au mérite et aux gentils enseignants obéissants. Le rapport de l'inspection générale sur les réformes dans l'éducation en montre certes ses limites mais il préconise surtout un ensemble de recommandations réactionnaires et pose le cadre d'une école libérale où la culture de l'évaluation est le remède contre l'échec scolaire et le levier pour changer la mentalité de la profession trop passiste et trop imprégnée de principes sclérosants. C'est pourquoi il faut continuer à donner des primes à ceux qui mettent en place les évaluations nationales, c'est pourquoi il faut construire des projets d'écoles sur les dites évaluations pour prolonger ce beau travail. Et puis à quoi bon faire des sorties scolaires alors que tout se joue en classe ? C'est un portrait à

Non aux évaluations!
SUD éducation appelle au boycott, à la grève les jours de la passation et tiendra une réunion d'information syndicale le mercredi 13 janvier 2010 de 9h à 12h à la Bourse du Travail (3 rue du Château d'eau, M° République)

Les 10 heures annuelles d'info syndicale sont à déduire des heures annualisées sans élèves ; il suffit d'informer par courrier ou par mail votre ICC de votre participation à cette réunion ouverte à tous.

peine caricatural de ce rapport de l'inspection générale. Face à cela nous devons continuer à dénoncer ces réformes qui créent un cadre idéologique libéral et individualiste. Nous devons continuer à revendiquer une école où les conditions de travail et la dignité de tous les travailleurs

est à la hauteur des enjeux de l'éducation de tous les élèves dans une école émancipatrice. Nous ne sommes pas dupes de la toile qui se tisse autour de nous pour saper les acquis sociaux et les solidarités dans notre secteur.

En septembre SUD éducation Paris a proposé aux autres syndicats de relancer une consigne commune de refus de l'aide personnalisée mais s'est retrouvé bien isolé sur cette position. Pourtant plus que jamais nous entendons nous opposer à cette pièce maîtresse des contre-réformes Darcos maintenues par Châtel et soutenons les enseignants qui refusent de la mettre en place.

De même, comme l'an dernier, SUD éducation appelle au boycott des évaluations CE1 et CM2 et déposera un préavis de grève sur les jours prévus pour la passation afin de couvrir légalement tous les enseignants (pas seulement ceux de CE1 ou CM2), directeur compris. SUD éducation tiendra une réunion d'information syndicale début janvier 2010 afin d'organiser l'action.



SANS PAPIERS

Procès de l'incendie de Vincennes :

Les 25, 26 et 27 janvier 2010 aura lieu au TGI de Paris (16ème chambre, M° Cité) le procès des 10 inculpés de l'incendie du centre de rétention de Vincennes en juin 2008. Un des inculpés, Nadir Autmani est toujours incarcéré. Interpellé lors d'une rafle à Barbès en juin dernier alors que l'instruction était close, ce jeune sans-papiers de 20 ans, a vu toutes ses demandes de remise en liberté rejetées et toutes les

demandes concernant ses permis de visite sont jusqu'ici restées sans réponse. D'abord incarcéré à Fleury-Merogis, où il a mené une grève de la faim, il a maintenant été transféré à Fresnes.

Nous sommes solidaires de tous ceux accusés d'être à l'origine de l'incendie de Vincennes parce que nous sommes solidaires de celles et ceux qui, d'une manière ou d'une autre, se révoltent contre un monde où des millions de vies sont suspendues à des bouts de papiers.

SANS PAPIERS

suite de la page 1

l'inspection du travail ayant de moins en moins de moyens d'intervention. Par contre une pression accrue sur les salariés !

Ensuite Besson a annoncé sa nouvelle circulaire, fruit des négociations entamées depuis octobre : Pour avoir des papiers les travailleurs devront cumuler les exigences suivantes :

- Cinq ans de présence en France
- Exercice d'un emploi dans les métiers en tension
- Ancienneté égale ou supérieure à 12 mois dans l'entreprise
- Contrat de travail avec CDD ou CDI d'une durée égale ou supérieure à 12 mois
- Capacité d'intégration du demandeur. En particulier parler français
- Paiement de la taxe ANAEM par l'employeur.

Les travailleurs algériens et tunisiens sont exclus de cette circulaire.

Bref, Besson ne lâche rien ! Il réaffirme la régularisation au cas par cas selon les besoins économiques, et annonce entre 500 et 1000 régularisations.

Les onze syndicats et associations qui ont négocié cette circulaire, et donc accepté de rester sur le terrain du gouvernement, ne sont pas contents : " ... en dépit de quelques avancées, le compte n'y est pas ! "

Les sans papiers, eux, ont le sentiment de n'avoir rien gagné du tout ! Cette nouvelle circulaire, comme celle de 2006, comme toutes les autres, les met à la merci des préfetures et de l'interprétation qu'elles en feront, et à la merci des patrons, puisque le gouvernement continue à exiger que ceux-ci remplissent un formulaire, le CERFA, pour valider toute demande de régularisation par le travail.

Il faut dire qu'aucun sans papiers ne participait aux négociations !

Aujourd'hui, la seule issue pour leur mouvement, c'est son élargissement, son contrôle par les sans papiers eux-mêmes, le refus de négociations sur les critères du cas par cas, et l'exigence de la régularisation sans conditions de tous les sans papiers !

SUD éducation Paris, qui revendique le droit à la libre circulation des personnes, appelle à soutenir la lutte des sans papiers et leur exigence de régularisation de tous sans condition.

Circulaire ou pas, des papiers pour tous !

ENCORE PLUS DE SÉLECTION ! CHATEL, DARCOS MÊME COMBAT !

Plus on parle de réforme du lycée plus on oublie qu'elle est déjà effective dans les LP. Les élèves ont perdu une année de préparation du bac pro qui, dorénavant, se passe en trois ans seulement. Toujours plus de sélection en cours de route, moins d'enseignants et des économies substantielles pour le gouvernement.

Comment ne pas prendre en compte toute une frange des jeunes d'âge scolaire ? Comment "oublier" que la sélection les a déjà écartés du lycée général et technologique ? Comment ne pas dénoncer le tri social à l'œuvre qui réserve les voies nobles à certains et les voies professionnelles à d'autres ?

La réforme des lycées, force est de le reconnaître, c'est d'abord et avant tout, toujours plus d'exclusion : sont en priorité rejetés les élèves les plus en difficulté qui vont en pré-apprentissage, puis ceux qui ne sont pas jugés dignes de poursuivre leurs études dans les filières générales ou technologiques. Enfin, seule la voie générale conserve l'élite lycéenne, variable en niveau social selon les lycées, qui peut espérer les études supérieures les plus valorisantes. Cette sélection se poursuit d'ailleurs dans le supérieur, selon que l'on fasse une classe prépa ou que l'on rentre directement à l'université, ou encore que l'on accède aux grandes écoles. Il suffit d'ailleurs d'examiner l'évolution sociologique au cours du cursus scolaire et supérieur pour ne plus avoir de doute sur ce qui préside à l'organisation des études en collège, dans les lycées et dans le supérieur. Le tri social résulte bien de l'idéologie de ceux qui gouvernent et qui souhaitent reproduire l'ordre social qui est le leur.

La réforme des lycées généraux et technologiques dont il est question aujourd'hui peaufine le système sélectif, alourdit les tâches des enseignants et vise à allonger leur temps de travail par des ajustements qui visent :

- à faire des économies en réduisant les horaires d'enseignement dans les trois années de lycée d'environ deux à trois heures,
- à poursuivre la politique de suppressions massives de postes qui accentue la surcharge des effectifs,
- à sélectionner davantage en utilisant les heures affectées aux dédoublements par disciplines pour classer les élèves en groupes de niveau et

en regroupant la LV1 et la LV2 dans des groupes de compétences,

- à donner plus d'autonomie aux établissements en leur laissant la possibilité de privilégier des enseignements par rapport à d'autres en jouant sur une partie importante de l'horaire (heures en groupes, dédoublements...).

Quand on connaît le recrutement sélectif des lycées et l'inégalité entre les établissements, cette autonomie encourage la concurrence et creusera encore davantage les écarts.



Deux heures d'enseignement en moyenne disparaissent dans toutes les sections (et pas n'importe lesquelles, des heures dans les matières scientifiques en S, deux heures sur quatre de littérature en terminale L, l'HG en terminale...) et laissent place à deux heures d'accompagnement éducatif assurées par des enseignants dans le

cadre de leur service pendant lesquelles une large place est laissée à la préparation de l'orientation des élèves. Les enseignants prennent ainsi la relève progressive des Copsy.

Enfin pour compléter ce premier tableau, les enseignants pourront assurer des "stages passe-relles" pendant les vacances, comme c'est déjà possible en langue, et ainsi allonger leur temps de travail plutôt que de se battre pour la revalorisation des salaires de tous.

Quant aux élèves et à leurs familles qui se laisseront bernés par ces vacances laborieuses, ils pourront toujours imaginer récupérer en quelques semaines des pans entiers de programmes pour changer de section ! Ils pourront peut-être se racheter par "les responsabilités prises au lycée et en dehors" qui "deviennent un élément d'appréciation en étant reconnues dans le livret de compétences."

Chatel, ce n'est décidément pas différent de Darcos. Comment cela pourrait-il l'être puisqu'il s'agit toujours et encore de trier, de sélectionner et de répondre aux priorités économiques du moment.

SUD éducation Paris se bat pour une école débarrassée de toute influence patronale, sans sélection, polytechnique et gratuite pour tous.

Tri social

Orientation et
formation aux métiers
=
discrimination sociale

"Les règlements intérieurs doivent impérativement mentionner le refus de toutes les formes de discrimination..." (circulaire n° 2009-068 du 20-5-2009).

"Pour satisfaire ses ambitions, l'Éducation nationale s'efforcera de mieux répondre aux enjeux de la société, en adaptant les qualifications aux évolutions des métiers" (Idem)

Ces deux affirmations sont violemment contradictoires. Elles émanent cependant de la même circulaire de rentrée. Derrière le doux euphémisme charitable d'orientation des élèves se cache la rationalisation du tri social à l'école. Renvoyer chacun à son origine sociale, les uns en lycées professionnels ou en préapprentissage, les autres dans les voies générales et technologiques, et parfaire cette sélection jusqu'au bout des études supérieures ne relève-t-il pas d'une discrimination sociale portant atteinte à la dignité des personnes ? Juger indigne tel ou tel élève de poursuivre des études ne s'apparente-t-il pas à des propos injurieux ou diffamatoires de la part de ceux qui ne voient pas d'autres solutions à l'échec scolaire que l'exclusion sous toutes ses formes ?

L' "adaptation des formations à l'évolution des qualifications attendues dans le monde du travail" et "le partenariat entre l'institution scolaire et le milieu économique et professionnel" qui d'après la même circulaire encore "est un élément-clé de la réussite de la généralisation du parcours de découverte des métiers et des formations", constituent les axiomes de base de la discrimination sociale qui semble être la seule non visée par les textes. L'école au service des intérêts économiques de la concurrence devient elle-même l'enjeu de cette concurrence à des fins de profits. Comme sur le marché du travail, cette politique fait des dégâts importants. Des centaines de milliers d'élèves sont humiliés, écartés, exclus, orientés au seul profit des employeurs qui cherchent une main d'œuvre à bas prix et pour le plus grand confort de ceux qui peuvent poursuivre des études et prétendre à une place plus confortable dans la société violemment inégalitaire que nous connaissons.

La réforme des lycées c'est d'abord et avant tout le renforcement de la discrimination sociale.

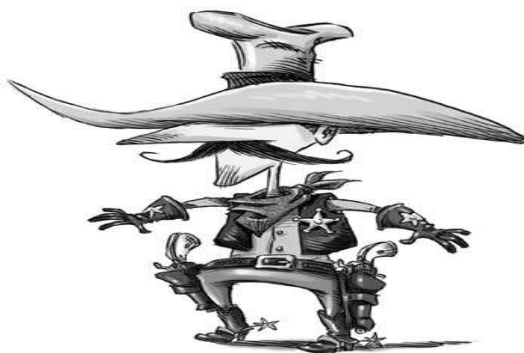
Le lycée Jean Lurçat n'a pas besoin de sheriff !

Depuis la rentrée, SUD éducation Paris a manifesté à plusieurs reprises son soutien aux ATOSS et aux enseignants du lycée Lurçat (13e) face à une administration locale aussi coupable qu'autoritaire. Dernièrement, ce lycée a fait la Une des journaux suite à un courrier d'élèves (?) particulièrement agressif à l'égard d'une enseignante.

Luc Chatel, le ministre de l'Éducation, a réagi sur RTL en annonçant que des "équipes mobiles de sécurité vont se rendre dans l'établissement pour procéder à une enquête et pour faire

en sorte que les responsables de cette lettre injurieuse soient sanctionnés". (Libération le 24 novembre 2009).

Sud éducation dénonce la position sécuritaire du ministre sur la tournure des événements au ly-



cée Jean Lurçat. Derrière la chasse aux coupables, le ministère ne doit pas cacher le rôle d'une administration autoritaire qui a permis que ce climat apparaisse dans ce lycée du 13e arrondissement. Depuis des mois le rectorat de Paris méprise les tensions et les dysfonctionnements qui lui ont été signalés dans ce lycée et aujourd'hui, la cavalerie de l'équipe mobile de sécurité va attraper quelques vilains mécréants avides de téléphonie mobile ? Si l'on doit chercher les responsables et remettre les élèves à leurs études il faut d'abord permettre à tous les enseignants et à tous les personnels de cet établissement de travailler dignement sans être victime de l'abus de pouvoir de leurs supérieurs hiérarchiques. Alors qu'il met en place un plan de licenciement sans précédent dans l'éducation, le ministre profite de cette situation pour justifier sa politique plus sécuritaire qu'éducative. Le ministère doit prendre ses responsabilités dans ce débordement dont il avait parfaitement connaissance avant la publication dans les médias de la fameuse lettre. Comment ne pas générer de telle situation quand la vie scolaire des établissements est vidée de ses surveillants et que ces derniers doivent faire à 3 le travail de 6 pour un salaire de misère ? Comment ne pas générer de telles situations quand les ouvriers ont l'estomac noué pour venir travailler face à leur gestionnaire ?

Si ce sont les élèves qui sont auteurs de la lettre, l'équipe éducative du lycée saura prendre les mesures nécessaires et engagera un travail éducatif et pédagogique auprès de ses élèves embarqués dans ce tourbillon médiatique. Ce sont eux qui sauront expliquer aux élèves qu'il est plus important pour eux de suivre un cours d'anglais que de se rendre esclave de quelque gadget électronique déifié par la publicité et la société de consommation. Nous ne voulons pas de flics dans nos écoles, nous voulons des personnels reconnus dans leur rôle d'éducateurs à tous les niveaux : de la salle des profs à la cantine en passant par l'entretien et la vie scolaire. Ce sont eux qui sauront rassurer les élèves et réinstaurer le cadre de vie et de travail favorable aux apprentissages, pas les sheriffs du ministre. Pas de sheriff cache-misère dans nos écoles !

Enseignants titulaires, la précarité ça vous concerne!

La situation des AVS-Co en ce début d'année scolaire devrait nous alerter toutes et tous. Ce qui leur est arrivé (voir encadré ci-contre) peut être analysé sous au moins deux angles :

D'une part cela montre jusqu'où l'administration peut aller dans la précarisation des personnels.

D'autre part, on peut s'interroger sur nos habitudes dans les écoles et les établissements, sur nos façons de vivre professionnellement côte à côte en ignorant tout des conditions de travail des uns et des autres. Alors, oui, ouvrons les yeux !

Nous travaillons tous (titulaires, vacataires, enseignants, AVS, etc.) sur les mêmes lieux. Certain(e)s pourtant restent invisibles. Ce sont les plus précaires d'entre nous, ceux que l'administration peut exploiter à sa guise, ceux qui n'ont pas de visage parce qu'ils sont interchangeables. Ils ne font pas "corps". Il n'y a pas de réflexe corporatiste de défense. Et oui, précariser les individus c'est ça : les isoler, les rendre sans

***Et oui,
précariser les individus
c'est ça: les isoler,
les rendre sans voix.***

voix. Il nous faut organiser la défense des personnels précaires c'est à dire déjouer les cloisonnements mis en place.

Au Collège Dolto et au Lycée Jean Lurçat depuis la rentrée, c'est ensemble que tous, enseignants, ouvriers, administratifs ont décidé de s'opposer à des situations invivables pour les agents. Aller au-delà de l'invisibilité des personnels, c'est prendre conscience de la force d'un collectif intercatégoriel, se mettre en situation d'écoute, sortir des espaces différenciés : salle des maîtres, des profs, des ATSEM, loges, bureaux administratifs...

Il ne s'agit pas uniquement d'être solidaire ou bienveillant. Jusqu'à présent les enseignants titulaires se croient à l'abri. Le précaire, pensent-ils, c'est l'autre.

Or la précarité s'étend : dans chaque établissement, de moins en moins de personnels ATOSS titulaires (jusqu'à 70% de postes dans certains lycées), pour remplacement des profs dans les collèges et lycées, ont fait appel à des vacataires d'étudiants ou de retraités ! Avec la casse de la formation initiale, la précarité va se développer.

La masterisation n'est rien d'autre qu'une formidable machine à fabriquer des enseignants jetables. Déjà cette année, le nombre de postes aux concours devrait être réduit au moins de moitié. Pas besoin de lire dans le marc de café pour deviner la suite à court terme. Nous allons vers le recrutement de moins en moins de titulaires (voire plus de titulaire du tout). Le vivier des étudiants ayant raté le concours (95% des inscrits cette année) suffira amplement à couvrir les besoins en remplaçants vacataires.

Pour le moment, le précaire (plutôt la précaire puisque que 85% des travailleurs pauvres sont des femmes) dans les salles de maîtres ou des profs, c'est l'exception. Le ou la collègue AVS ne rentre qu'invité-e pour des réunions, prof contractuel, il ou elle ne fait que passer entre 2 contrats et 3 bahuts.

Si on ne se bat pas, bientôt, autour de la table les titulaires seront l'exception. C'est pourquoi les revendications des AVS et des précaires nous concernent tous.

AVS-Co

RAPPEL DES FAITS

Les AVS-Co sont les personnels qui aident à la scolarisation en CLIS des élèves handicapés. Ils avaient jusqu'à cette année des contrats plein temps payés à 1132 euros. Aux yeux de l'administration, c'était sans doute trop ! Ils ont vu leur contrat passé à 24 h et leur salaire à 760 euros pour faire le même travail que l'année dernière. On a proposé à certains, s'ils voulaient récupérer leur salaire antérieur, de faire les "coups de pouce" à 17h.

Malgré leur isolement sur leurs lieux de travail, certain-e-s de ces AVS ont tenté de se mobiliser et se sont réunis avec les syndicats en octobre.

Seule une mobilisation collective fera reculer l'administration. Une pétition à signer par tous et un rassemblement est prévu le 22 janvier à 17 h devant le rectorat.

La précarité nous concerne tous, allons nombreux devant le rectorat !

Dès à présent signez et faites signer la pétition jointe à l'envoi.

Réunion d'information syndicale

AVS / EVS

**Vendredi 22 janvier à
14h00 à la bourse du travail
(métro République)**

Rassemblement

afin de déposer les pétitions

**Vendredi 22 janvier
à 17h00**

devant le rectorat

**94 avenue Gambetta
Paris 20e**

Notre collègue va être remerciée fin décembre.

Pôle Emploi refuse catégoriquement de renouveler son contrat. Le rectorat ne veut pas titulariser. Elle risque fort de connaître l'engrenage du chômage. Nous refusons qu'elle se retrouve privée d'emploi et demandons sa titularisation.

Comme elle, quatre autres personnes embauchées en contrats aidés dépendent du rectorat, d'autres encore dépendent de la région. Ils sont affectés à l'établissement depuis plusieurs années, ils effectuent les mêmes tâches que les autres, ils sont indispensables au bon fonctionnement de l'établissement mais risquent tous de se retrouver dans la même situation.

Nous refusons de rester sans agir, regarder nos collègues se démener tous seuls, subir la dévalorisation, le stress (chaque 6 mois) et la précarité à laquelle les expose ce genre de contrats (sous-paiement, temps partiel, instabilité...)

Nous exigeons une solution adaptée à la situation de chacun : renouvellement et titularisation de tous ceux qui le souhaitent.

Ils sont nombreux dans les écoles et les établissements en contrats aidés (CAE, CA) à devoir travailler malgré les pressions, le stress et les incertitudes. Ils n'en ressortent pas tous indemnes.

Au moment où le gouvernement s'apprête à lancer encore un nouveau contrat précaire, il est temps d'exiger la titularisation de tous sans conditions de nationalité, de concours ou de stages, que ce soient les personnes en contrats aidés, les personnels de vie scolaire, les assistants d'éducation ou les CDD de toutes sortes.

Non aux suppressions de postes et aux licenciements ! Exigeons la création de postes !

Les pressions sont telles que nous ne donnons pas le nom des personnes et du lieu.

AU CNAM, SUD ÉDUCATION DÉNONCE LE SORT RÉSERVÉ AUX PRÉCAIRES

La précarité est importante dans la Fonction publique. Dans le cadre de l'autonomie des universités prévue par la LRU, les établissements d'enseignement supérieur mettent en place des règles de gestion des contractuels. Pour pallier au non-remplacement des titulaires, les établissements disposent de deux possibilités : sous-traiter de plus en plus ses missions au privé et recourir à l'embauche de contractuels, dont on peut se débarrasser facilement. Dans ce contexte, le Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM) qui compte parmi ses personnels plus de trois cent cinquante contractuels vient de signer un accord injuste et dangereux.



La section Sud éducation du CNAM a refusé de signer l'accord relatif à la situation des CDD et dénonce la politique de la direction du CNAM à l'égard de leurs collègues contractuels. La direction est passée outre les instances représentatives (CCP, CTP) et a signé cet accord avec la CGT, le SGEN-CFDT et Le SNESUP.

Cet accord instaure pour les CDD une évolution salariale facultative, au mérite et à la discrétion du chef de service. Il prévoit de subordonner la pérennisation d'un régime indemnitaire au rabais (15€/mois cat. C et 20€/mois cat. B) à la diminution du nombre de contractuels. En fait, ce sera une prime misérable pour certains et la porte pour les autres.

Pour atteindre cet objectif, les signataires de l'accord dotent l'administration d'un redoutable outil : le bilan tous les ans à mi-contrat pour tous les CDD. Il s'agit en fait de leur transposer la procédure d'évaluation tant décriée par certains syndicats que subissent déjà les titulaires. En cas de bilan négatif, il n'est même pas prévu de voie de recours. L'accord permet également à la direction d'offrir des conditions salariales aux personnes qui ont cinq ans d'expérience dans le privé équivalentes à celles des agents de l'établissement qui ont environ vingt ans d'ancienneté. Quel mépris pour les agents de la Fonction publique !

Plus fort, l'accord valide le sous-classement par la déqualification des fonctions. En effet, des fonctions du niveau ingénieur de recherche dans le référentiel des emplois du Ministère pourront être assumées par des contractuels recrutés au niveau assistant ingénieur.

Nos camarades du CNAM revendiquent la suppression du délai de carence qui envoie les contractuels au chômage pendant deux mois tous les ans, la fin du temps incomplet imposé, le passage en CDI en attendant la titularisation, la fin des discriminations salariales (traitement et primes) au détriment des contractuels et la mise en place d'une véritable politique de formation.

SUD éducation réclame une gestion transparente des personnels du CNAM respectant les instances représentatives et la fin de l'emploi précaire dans la fonction publique par la titularisation de tous les précaires.

IUFM : chronique d'une mort annoncée... ...Il faut une forte mobilisation !

Ce n'est pas faute de l'avoir répété ces derniers temps : c'est bientôt la fin des IUFM, ces affreux repères de pédagogues. Cela fait quelques années déjà que la droite tire à boulets rouges sur la formation des enseignants, censée être la cause d'une partie des maux de l'éducation nationale. Les ministres de Sarkozy peuvent se réjouir d'avoir réussi en peu de temps non seulement à fermer les instituts mis en place par Lionel Jospin mais aussi à mettre fin à la formation des enseignants. Elle n'est plus seulement en danger comme on le lit encore ici ou là, elle n'est plus... tout simplement.

On se demande quand même comment cela a été rendu possible. Comment une profession dans son ensemble (titulaires, étudiants, formateurs) peut-elle voir liquider son droit à la formation et le projet pédagogique qui l'accompagne sans réagir ? Le gouvernement pour réussir ce coup de maître a joué sur plusieurs tableaux à la fois.

Premièrement il a, comme depuis le début des réformes, opposé les différences, attisé les antagonismes : on sait que les enseignants ont souvent critiqué la formation proposée dans les IUFM, ne la trouvant généralement pas assez en adéquation avec le travail de terrain ou trop éloignée des questions que posent la gestion de classe. Il n'y a pas beaucoup de titulaires prêts à se mettre en grève pour défendre des instituts qui par ailleurs n'ont pas répondu à leur attente.

Deuxièmement, le gouvernement sait que du côté des formateurs la soif de reconnaissance est telle qu'ils peuvent avaler n'importe quelle couleuvre. Ce qu'ils veulent c'est qu'enfin les deux années, l'année de préparation aux concours et celle de stage, soient reconnues et diplômantes. Un concours et une titularisation ne leur suffisent pas, ils rêvent d'une équivalence universitaire. La belle grosse couleuvre qu'on leur a fait avaler s'appelle : masterisation.

Certes, ce que les ministres leur ont concocté ne ressemblait pas exactement à leur idéal mais qu'à cela ne tienne, les formateurs et leurs syndicats/négociants pensaient pouvoir "l'aménager". C'est

en partie ce qu'ils ont espéré faire l'année dernière lors des mobilisations. Mais si ces dernières ont en partie échoué c'est que nombre des formateurs mobilisés ne remettaient pas en question le projet de masterisation dans son ensemble et que les syndicats signataires gommèrent les aspects éminemment politiques de la réforme. Aujourd'hui, les titulaires doivent comprendre qu'à terme la masterisation organise la précarisation



des personnels et la destruction du service public d'éducation. On le voit déjà avec l'arrivée d'étudiants en stage en responsabilité dans les établissements.

Ce que Luc Châtel a annoncé le 19 novembre a fait l'effet d'une douche froide même du côté de ceux qui ont cru que la masterisation pouvait être un bienfait pour la profession. La génération d'étudiants qui va tenter de passer les concours est une génération sacrifiée. Il faut cesser de leur dire qu'à l'heure de l'Europe, le master est une nécessité. Il faut cesser de leur faire croire que leur salaire sera revalorisé (d'une part c'est faux, ensuite ils seront si peu à avoir un salaire de titulaire...). Ils doivent entendre qu'un master ne leur servira pas à grand chose si ce n'est à avoir passé deux ans à poursuivre une chimère...

Combattre la masterisation, cela nous concerne tous ! Elle est une des pierres d'angle de la casse de l'éducation nationale. Ne laissons pas les étudiants et les formateurs seuls s'opposer à la mise en place des réformes.

Sud éducation Paris appelle tous les enseignants à se mobiliser, à rejoindre les initiatives nombreuses des IUFM en lutte.

Lundi 14 décembre : après plusieurs AG depuis septembre et la réussite de la journée banalisée nationalement lundi 7 décembre, l'IUFM de Paris organise une **journée de mobilisation** : tables rondes, conférence de presse et, en soirée, débat public ouvert à tous, parents et enseignants (*infos sur le site : iufmparis.canalblog.com*)

Mardi 15 décembre : journée de mobilisation, grève et manifestation. **SUD Education Paris a déposé un préavis de grève** pour couvrir tous les enseignants et personnels des écoles et établissements, afin qu'ils puissent s'associer aux actions des étudiants et personnels des IUFM :

TOUS AU RASSEMBLEMENT UNITAIRE À 17 H 30 DEVANT LA SORBONNE !

Attention : dans les jours prochains, d'autres actions seront sans doute décidées pour le 15 décembre et ensuite ; rejoignons-les !

**Enseigner est un
métier qui s'apprend !**

**"Ne pas accueillir
d'étudiants pendant la
seconde vague de
stage en janvier "**

Au niveau national, les syndicats demandent le retrait de la circulaire du 20/08/09 réglementant ces stages.

Au niveau parisien, parce qu'ils condamnent la casse de la formation initiale, les sections parisiennes des syndicats **SNUipp-FSU, Snudi-FO et Sud éducation appellent les enseignants "maîtres d'accueil temporaire" à ne pas accueillir d'étudiants pendant la seconde vague de stage en janvier et prévenir leur ICC de leur décision.** En cas de pressions hiérarchiques, les enseignants prendront contact avec les organisations syndicales à l'origine de cet appel qui les soutiendront face à leur hiérarchie.

Quand t'es instit, t'as plein de temps libre !

Nous ne travaillons plus le samedi matin depuis la rentrée 2008-2009 ! Chouette, ça nous change la vie ! Oui mais comment ? Les 108 heures que représentent les samedis on été regroupées, annualisées, et ont abouti à un nouveau fonctionnement... ou à un véritable dysfonctionnement et dérèglement de nos emplois du temps.

Petit rappel : les 108 heures se découpent en plusieurs catégories :

- 60 heures d'aides personnalisées dont 4 de réunions préparatoires

- 18 heures d'animation pédagogique et réunions d'information syndicale

- 30 heures de conseils de maîtres, conseils d'école (6 heures), conseils de cycle, synthèses avec le réseau, réunions de parents d'élèves.

Le problème est que ces heures, on les fait ou on nous les fait faire quand on veut et de façon différente selon les écoles et les circonscriptions. Du coup, la plupart des animations pédagogiques sont pro-

posées le samedi ou le mercredi matin, les conseils d'école le samedi matin ou le soir, les conseils des maîtres le midi ou le soir.

Résultat : nos plages de temps libres sont de plus en plus rares, les activités extérieures sont de plus en plus difficiles à combiner avec notre activité professionnelle, sans compter le nombre de fois où on se retrouve à assister à une réunion tout en gérant nos propres enfants car il n'était pas prévu que ce temps soit consacré au travail. De plus les journées ainsi allongées nous épuisent et l'idée d'y ajouter une activité per-

sonnelle ou militante devient pénible. L'administration nous rétorquera que ce n'est pas son problème, oui mais c'est le nôtre.

Ne nous inquiétons pas, une solution salvatrice émerge peu à peu qui nous délivrera de ces journées trop longues, trop lourdes : on nous vante déjà les quatre journées et demie. Mais oui ! si on fait classe le mercredi matin, on peut raccourcir les autres journées !! Ah bon ? mais à la fin de ces journées raccourcies, il faudra ajouter l'aide personnalisée, les réunions avec les parents d'élèves, les animations pédagogiques... bref on tourne en rond pour retomber sur les mêmes inconvénients, sans parler des élèves qui de toute façon resteront dans les écoles jusqu'à 18 heures pour la plupart.

Du coup on se rend bien compte que d'avoir annualisé une partie de notre temps de travail détériore passablement nos conditions

Du coup on se rend bien compte que d'avoir annualisé une partie de notre temps de travail détériore passablement nos conditions d'exercice, empêche les réunions militantes et empiète sur notre vie personnelle.

d'exercice, empêche les réunions militantes et empiète sur notre vie personnelle.

Il nous paraît urgent de se réapproprier la maîtrise de notre temps.

A nous de faire entendre à l'ad-

ministration qu'elle ne disposera pas de nos emplois du temps privés et donc de nous-mêmes. Il faut cesser de considérer que nous leur devons des heures, les seuls buts de cette annualisation sont les suppressions de poste et la flexibilité (donc la docilité) des personnels.

A nous de reprendre la parole sur nos conditions de travail et de vie, il est apparemment nécessaire de parler de réduction de temps de travail au moment où l'on essaye de faire de nous des salariés disponibles et obéissants.

En juillet 2009 est parue une "3ème note de synthèse sur la mise en oeuvre de la réforme de l'enseignement primaire" réalisée par les services de l'inspection générale (IGEN). Ce document est facilement accessible via un moteur de recherche internet. Il est constitué de 2 parties : un bilan de l'année de réforme en 7 points et les évolutions préconisées par l'IGEN. Une "synthèse de cette note de synthèse" est disponible sur le site de SUD éducation Paris : <http://sudeducation75.org/>

Pour Sud Education Paris :

Sous couvert de réformes pédagogiques et de traitement de la difficulté scolaire, il nous paraît clair que le gouvernement n'a d'autre volonté que d'engager une transformation totale de l'école primaire pour justifier les nombreuses suppressions de postes. Mais cela va beaucoup plus loin :

- renforcement de la hiérarchie : gare à celles et ceux qui ne se soumettront pas aux directives.

- mettre en place dans les écoles une véritable culture de l'évaluation pour les enseignants et les élèves, dérivé de ce qui se passe dans le secteur privé avec les effets que l'on connaît.

- un changement radical de statut avec le passage aux régions ou aux départements via les EPEP : passage des personnels à la collectivité territoriale, disparition des conseils d'école aux profits d'un conseil d'administration, création d'un échelon hiérarchique supplémentaire avec les directrices/directeurs nommés supérieurs hiérarchiques... Depuis l'annonce des nouveaux programmes, Sud Education Paris s'est investi dans les AG, les différents mouvements, les différentes commissions rectorales... pour dénoncer et combattre les mutations engagées par le gouvernement. Le chaînon manquant des EPEP va sceller la fin des réformes. Seule une réponse massive et de longue durée fera comprendre au gouvernement que l'ensemble des enseignants n'envisagent pas leur métier comme il leur sera imposé.

CHRONIQUE DES MESQUINERIES ABJECTES DE L'AUTORITARISME ORDINAIRE.

Dans certains établissements parisiens, on manie le rapport d'une main particulièrement leste. Quelques retards suffisent, quelques imperfections relevées ou simplement inventées dans le travail d'un agent, quelques difficultés relationnelles entre des personnels, et immédiatement le chef d'établissement joue d'autoritarisme et rapporte de manière indigne à la collectivité territoriale dont les agents concernés dépendent. Se mettant ainsi sous tutelle, dans l'espoir sans doute de voir s'exprimer une autorité qui leur fait défaut, ils n'hésitent pas à jouer de partialité. Ils ne donnent qu'une version des faits, oublient de porter certaines pièces au dossier de l'agent mis en accusation, s'imaginent pouvoir les utiliser à leur guise d'autant plus aisément que l'agent n'a pu en prendre connaissance avant sa comparution, accusent sans sourciller, reprochent sans nuancer, soupçonnent sans douter, condamnent sans scrupule.



Les représentants de ladite collectivité territoriale, de derrière leur bureau sont prêts à emboîter allègrement le pas des accusateurs et prennent volontiers pour vérité les jugements proférés, entérinant ainsi l'idée que si l'agent est convoqué c'est bien qu'il doit être coupable.

Les représentants de SUD éducation Paris, défenseurs pour l'occasion des personnels mis à l'épreuve, pointent les inconséquences de la procédure, refusent les accusations infondées ou partiales, exigent l'abandon de toute procédure disciplinaire et suggèrent que si tel agent rencontre de quelconques difficultés, il est certainement plus judicieux de l'aider, d'encourager sa volonté de se former comme l'atteste sa préparation des concours et d'entendre ses demandes.

Enfin, la gêne s'installe définitivement quand les défenseurs des agents dénoncent le fait que de coller des rapports pour reprocher des retards ou des humeurs à des agents qui ne savent pas où ils dormiront le soir relève tout simplement d'une démarche scandaleuse et inacceptable. Ce jour en effet, les agents victimes de l'autoritarisme ordinaire d'une direction en mal de pouvoir sont sans domicile fixe !

Au sortir de l'entretien contradictoire, leur sort dépend d'un peu d'humanité.

Rappels utiles pour les ATTEE et les ATEC

Emplois du temps et horaires

Tous les agents des écoles et des établissements scolaires doivent connaître leur emploi du temps exact pour l'année avant la fin septembre : horaire hebdomadaire, RTT, permanences, petites et grandes vacances.

Tout le monde doit pouvoir organiser sa vie personnelle et/ou familiale sans dépendre de décisions de convenance des gestionnaires, directeurs, chefs d'établissements ou services municipaux, prises au dernier moment ou trop tardivement pour que l'organisation des vacances soit vraiment possible. C'est encore plus vrai pour les collègues qui doivent prendre leurs congés bonifiés le plus tôt possible. Là encore, c'est de la concertation qu'il faut.

Fiches de postes

Tous les agents des lycées, des collèges et des écoles auraient dû avoir leur fiche de poste avant la fin septembre.

Une réunion collective d'information doit se tenir juste après la rentrée. Chaque agent doit être reçu individuellement pour parler de l'élaboration de la fiche avant d'avoir à la signer. C'est à ce moment-là qu'il est possible de faire valoir les difficultés éventuelles, d'étudier les arrangements possibles ou encore de faire appliquer les restrictions médicales d'un poste adapté.

La signature de la fiche de poste ne signifie pas un accord avec son contenu mais simplement que l'agent en a pris connaissance. Il est tout à fait possible de la contester, surtout s'il n'y a pas eu de concertation comme c'est bien souvent le cas. Il est possible de porter la mention "pris connaissance le..." et de préciser "je conteste le contenu de ma fiche de poste". Il ne faut jamais rien signer qui soit une approbation. Attention aux gestionnaires qui glisseraient une mention du genre "lu et approuvé" ou quelque chose dans le genre !

Surtout que ces fiches de poste qui fixent les tâches que les agents doivent effectuer pendant leur temps de service ont bien souvent tendance à s'alourdir du fait du manque de plus en plus criant de personnel.

FIN PROGRAMMÉE DES STATUTS ET DE LA GARANTIE DE L'EMPLOI : Volonté d'en finir avec la fonction publique!

La loi relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique (2009-972 du 3 août) remet en cause l'existence même des fonctions publiques d'état, de la santé et de la territoriale.

Sous prétexte d'instaurer de la mobilité et de diversifier les parcours professionnels, elle installe :

1- le recours aux services des entreprises de travail temporaire et le recrutement systématique de contractuels pour assurer les remplacements (article 21)

A SUD nous réclamons la titularisation de tous les personnels

sans conditions de nationalité, de concours ou de stage. Nous réclamons **la création d'équipes de titulaires remplaçants volontaires** en nombre suffisant pour assurer tous les remplacements.

2- la mise en disponibilité d'office ou à la retraite des titulaires des services restructurés après trois propositions de reclassement (article 7)

A SUD nous réclamons un véritable droit à mutation selon un barème commun reconnu par tous et des priorités de choix en cas de restructuration et de disparition de postes.

3- la "possibilité" de cumul d'emplois à temps partiels pour un même agent dans les trois fonctions publiques (article 14)

A SUD nous nous opposons aux temps partiels imposés et dénonçons le grave danger de

dégradation des conditions de vie et de travail contenu dans cet article.

4- la possibilité de déroger au statut général de la fonction publique pour des besoins propres à l'organisation de la gestion (article 19).

A SUD nous demandons un statut de la fonction publique plus favorable aux fonctionnaires.

Statuts, stabilité et garantie de l'emploi sont gravement menacés. Les contractuels et les personnels en contrats aidés sous-payés sont déjà très nombreux dans les fonctions publiques. Cette nouvelle loi fait de la précarité la règle officielle en matière d'emploi. A la poste, à l'éducation, à la santé, à la territoriale, c'est la fin programmée des services publics.

**Abrogation
de la loi du 3 août !**

Agents des Ivciées

PLAN DE FORMATION UTILITAIRE, PROMOTIONS A LA TÊTE DU CLIENT ET CONCOURS D'EXCLUSION !

La région Île-de-France s'enorgueillit de son plan de formation. Il n'y a pourtant pas de quoi. Les formations proposées sont "de manière générale les préparations professionnalisant les agents dans le cadre des métiers de la Région" et ne permettent plus de se préparer à des emplois hors de la collectivité territoriale. Toutes les formations de culture générale sont absentes de ce plan. Or c'est bien ce type de formation qui permet un jour aux agents de se présenter à d'autres emplois en changeant de type de métier. Quid de l'agent qui souhaite passer de sa situation d'agent technique à celle d'agent administratif par exemple ?

Les formations qui permettent aux agents d'obtenir une promotion sont finalement réservées à très peu d'entre eux et se limitent souvent à la gestion d'équipes. Les véritables promotions se font quand les personnels peuvent passer d'agent technique de seconde classe à agent technique



de première classe puis à principal de première classe. Le problème c'est que ces promotions ne se font plus au barème comme c'était le cas à l'EN mais très largement à la tête du client. L'évaluation-notation faite dans les établissements est souvent l'occasion de sanctionner des agents et d'en favoriser d'autres, l'avis du gestionnaire est déterminant et le coup de pouce non officiel peut emporter la décision ! Tout ça réserve bien des surprises au mo-

ment des promotions.

Par ailleurs, dans le cadre de la formation aux concours, la région révèle la raison d'être de ceux-ci : écarter le plus d'agents contractuels de la titularisation. Alors que la titularisation en catégorie C peut se faire sans concours : "Des jurys d'examens sont organisés au terme desquels les agents peuvent être stagiaires." mais "Toutefois, en raison de connaissances professionnelles insuffisantes, certains agents sélectionnés ont finalement échoué." Le plan de formation annonce que "des sessions de formations sont organisées en 2009 pour 30 agents" ! Quand on sait que la région emploie plusieurs milliers de non-titulaires, les concours ne sont certainement pas la voie de la "déprécarisation".

TITULARISATION DE TOUS LES NON-TITULAIRES SANS CONDITIONS DE CONCOURS, DE NATIONALITÉ OU DE STAGES.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE des adhérents de SUD éducation Paris

au local du syndicat, 30 bis rue
des Boulets, Paris 11e, M° Rue
des Boulets (code porte A3078)

**JEUDI 7
JANVIER 2010
à 18h**

Ordre du jour provisoire :
Autoritarisme dans les
établissements, mobilisa-
tions (sans-papiers, IUFM,
évaluations, réforme des
lycées...)

Sommaire

p.1 : Sans-papiers /
Agenda
p.2 : 1er degré :
compte-rendu de ré-
union d'info syndicale
du 14-10-09
p.4 : Réforme des ly-
cées
p.5 : Orientation /
Western
p.6 : Précarité, AVS-
Co...
p.7 : CNAM
p.8 : Masterisation,
IUFM...
p.9 : Annualisation du
temps de travail
p.10-11 : Agents :
autoritarisme, mobili-
té, formation



CINÉMA

Soirée cinéma-
débat-pot de
fin d'année

**VENDREDI
11 DÉCEMBRE
à partir de 18h30**
au local de Sud

Renouant avec une an-
cienne tradition, un cycle
de projection-débat
s'ouvre ce vendredi avec
la projection du documen-
taire "J'AI (TRÈS) MAL AU
TRAVAIL" de Jean-Michel
Carré.

**Tous les adhérents et
sympathisants y sont
cordialement invités**

(Pour l'auberge espagnole,
chacun est convié à apporter
de quoi boire et manger)

**Les textes votés au 7ème Congrès de SUD éducation
Paris des 3 et 4 décembre 2009 sont consultables en
ligne sur notre site : <http://sudeducation75.org/>**

STAGE DE FORMATION SYNDICALE : "SITUATION ET DROITS DES AGENTS À LA RÉGION" JEUDI 11 FÉVRIER 2010 de 9H à 17H

à la **BOURSE DU TRAVAIL DE PARIS** (salle Jean Jaurès), 3 rue du Château d'eau, M° République

En cette période de répression et d'autoritarisme, il est bon de connaître ses droits statutaires et les possi-
bilités de résister aux abus de la hiérarchie.

SUD organise un stage sur ce sujet, ouvert à tous, syndiqués et non-syndiqués.

Chaque fonctionnaire ou agent non-titulaire peut bénéficier de 12 jours de formation syndicale par an.

La demande doit être faite au plus tard un mois avant le stage (soit **avant le 11 janvier 2010**), par voie
hiérarchique, auprès de l'autorité compétente (modèle ci-dessous) :

MODELE DE DEMANDE DE STAGE :

NOM Prénom
Fonction
Etablissement

Date

A M. le Président de région s/c du chef d'établissement,

En application de la loi n° 82-997 du 23 novembre 1982 et du décret n°85-552 du 22 mai 1985 relatif aux congés de formation
syndicale dans la fonction publique territoriale, je demande à bénéficier d'un congé pour formation syndicale de 1 jour, en vue de
participer à la session de formation syndicale qui se déroulera le 20 octobre 2009 à Paris, sous l'égide du Centre d'Etude et de
Formation Interprofessionnel Solidaires (CEFI Solidaires) - 144 boulevard de la Villette 75019 Paris.

Signature

**Signalez-nous votre inscription au stage à : SUD EDUCATION 30 bis rue des boulets 75011 Paris
tél. : 01 44 64 72 61 / fax : 01 44 64 72 66 / sudeducation75@wanadoo.fr**